

APPEL A PRIX 2018

Fédération Hospitalière de France & Fondation Médéric Alzheimer

Alzheimer à l'hôpital : Pour un meilleur accueil des personnes ayant des troubles cognitifs dans les services hospitaliers

Un grand prix de 10 000 euros

De nombreux travaux scientifiques ainsi que les professionnels de terrain soulignent le risque de dégradation de l'autonomie que peut entraîner l'hospitalisation d'une personne atteinte de troubles cognitifs. De nombreuses publications développent le concept de dépendance iatrogène définie comme la dépendance, le plus souvent évitable, en relation avec les soins. En effet, outre la maladie ou l'accident qui a motivé l'hospitalisation du sujet âgé provoquant une perte d'autonomie, les modalités de prise en charge durant le séjour, le retour à domicile et le suivi du patient après la sortie peuvent conduire à une dépendance iatrogène et ainsi aggraver la fragilité de ces personnes.

De plus, la prévalence du déclin fonctionnel observé chez les personnes âgées hospitalisées s'accroît lorsqu'elles sont atteintes d'une altération des fonctions cognitives (facteur de risque bien connu). Au déclin fonctionnel s'ajoutent la perte de repères et le traumatisme dus à un changement brutal de cadre de vie (hospitalisation en urgence, intervention chirurgicale...) qui génèrent angoisse et agitation chez les personnes déjà fragilisées par les atteintes cognitives. De ce fait, lorsqu'il n'existe pas de dispositif de prise en charge hospitalière ad hoc pour l'accueil de ce public, l'autonomie de ces personnes peut être durablement compromise.

Compte-tenu de ces enjeux majeurs, dans un contexte où les personnes âgées sont de plus en plus nombreuses dans les services hospitaliers, la Fédération Hospitalière de France et la Fondation Médéric Alzheimer ont décidé de poursuivre leur partenariat pour distinguer des initiatives exemplaires ayant su améliorer l'accueil et la prise en charge de ce public fragile.

Pour la 6^{ème} année consécutive, un établissement public de santé sera distingué, à l'instar des lauréats des 5 précédentes éditions :

- Le service d'accueil des urgences du CHU de Bordeaux qui a créé une cellule de coordination gériatrique constituée de médecins urgentistes, gériatres et de cadres infirmiers (lauréat 2013) ;
- Le pôle chirurgie du CH de Douai qui a formé ses équipes soignantes aux spécificités gériatriques et développé une prise en charge appropriée (lauréat 2014) ;
- Le service d'accueil des urgences de l'hôpital Ambroise Paré à Boulogne-Billancourt (lauréat 2015) ;
- Le centre hospitalier de Janzé proposant des soins bucco-dentaires adaptés (lauréat 2016) ;
- L'Unité de Médecin d'Urgence de la Personne Âgée (MUPA) créée au CHU de Limoges (lauréat 2017).



Intégrée géographiquement au service des urgences du CHU de Limoges, la MUPA est une équipe pluridisciplinaire, composée de professionnels de la gériatrie : médecins gériatres, infirmiers, assistante sociale et secrétaire. Cette équipe assure une prise en charge globale, avec une évaluation gériatrique des patients âgés hospitalisés dans le service des urgences. La MUPA permet ainsi, une meilleure orientation de la personne âgée dans la filière gériatrique.

Cérémonie de remise de prix FHF / FMA, 17 mai 2017, Paris. ©FHF

APPEL A PRIX 2018

Fédération Hospitalière de France & Fondation Médéric Alzheimer

À qui s'adresse cet Appel à prix ?

Aux acteurs des établissements de santé, dans les unités non spécialisées en gériatrie : services d'urgences et d'hospitalisation (cardiologie, neurologie, orthopédie, médecine interne, etc.) ; consultations externes non spécialisées en gériatrie, hôpitaux de jour, dans les établissements de court séjour (MCO) et SSR non gériatriques. Ne peuvent postuler que les équipes ayant adopté une démarche : visant un meilleur accueil et un meilleur suivi (de l'entrée à l'hôpital jusqu'au retour à domicile ou en établissement d'hébergement) des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, lors d'hospitalisations, de prises en charge aux urgences, d'interventions chirurgicales ou d'exams programmés ; portée par l'équipe d'encadrement de l'établissement ou du service : direction, chef de pôle, de service, cadre de santé, etc.

Quelles sont les initiatives concernées par cet Appel à Prix ?

Par cet Appel à prix, la Fédération Hospitalière de France et la Fondation Médéric Alzheimer souhaitent valoriser des initiatives qui :

- Assurent la continuité, la transmission, le partage d'expériences entre les acteurs de la gérontologie-gériatrie et les autres professionnels de santé, et tentent d'éviter les situations traumatisantes ;
- Contribuent à ancrer une culture gériatrique dans les services hospitaliers non spécialisés ;
- Concrétisent une démarche de prévention de la dépendance iatrogène, de la dégradation ou la perte de l'autonomie des personnes atteintes de troubles cognitifs, par exemple :
 - o En mobilisant les ressources adaptées, les partenaires des secteurs sanitaire ou médico-social,
 - o En créant les conditions concrètes d'une attention particulière et des procédures adaptées à ce public particulièrement fragile.
- Facilitent le dialogue entre les professionnels du social, médico-social et ceux du sanitaire, du domicile et de l'hôpital, et viennent ainsi éviter les ruptures lors d'hospitalisations.

Combien de Prix et pour quel montant ?

Un grand prix de 10 000 euros, financé par la Fondation Médéric Alzheimer, sera remis lors du salon Hôpital Expo - Géront'handicap Expo (29 au 31 mai 2018). Le lauréat participera également à la cérémonie annuelle de remise des prix de la FMA qui se déroulera en novembre 2018. Les résultats seront annoncés à l'issue des délibérations du jury final, mi-mai 2018. Le lauréat se verra offrir la possibilité de publier un article, faisant mention des deux partenaires, qui présentera son initiative, le contexte de sa mise en œuvre, la méthode employée et les résultats obtenus, dans une des revues de la Fédération Hospitalière de France.

Comment postuler ?

En téléchargeant le dossier de candidature sur www.fhf.fr ou sur www.fondation-medericalzheimer.org, rubrique « Soutien à l'innovation sociale ». En adressant le dossier de candidature rempli, par courriel, à l'attention du pôle autonomie de la FHF (autonomie@fhf.fr), en précisant en objet : *Appel à Prix FHF / FMA 2018*.

- **Date limite de retour des dossiers : vendredi 30 mars 2018**